Informations de base

2006/2663(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le Bangladesh **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Bangladesh	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/11/2006	Décision du Parlement	T6-0502/2006	Résumé
16/11/2006	Résultat du vote au parlement		
16/11/2006	Débat en plénière		
16/11/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2006/2663(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0595/2006	14/11/2006	
Proposition de résolution		B6-0599/2006	14/11/2006	
Proposition de résolution		B6-0601/2006	14/11/2006	
Proposition de résolution		B6-0605/2006	14/11/2006	
Proposition de résolution		B6-0608/2006	14/11/2006	
Proposition de résolution		B6-0612/2006	14/11/2006	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0502/2006	16/11/2006	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2007)0054	11/01/2007	

Résolution sur le Bangladesh

2006/2663(RSP) - 16/11/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 60 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, une résolution sur le Bangladesh.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

La résolution rappelle qu'en 2006, trois journalistes ont été tués et au moins 95 autres ont été agressés, que 55 correspondants de presse ont été la cible d'intimidations pour des articles jugés « non islamiques » et que plus de 70 journalistes ont été contraints de fuir à la suite de menaces, selon des informations de « Reporters sans Frontières » sur la liberté de presse au Bangladesh.

Le Parlement déplore les récents actes de violence et condamne fermement les attaques physiques de journalistes, de membres du personnel des ONG, de syndicalistes et d'autres personnes, ainsi que la violence liée aux prochaines élections générales ainsi qu'aux arrangements transitoires. Il demande un gouvernement intérimaire fort qui combatte l'instabilité et qui donne confiance en ce qui concerne le caractère libre et loyal des élections parlementaires, avec la participation de tous les partis et dans le cadre d'un calendrier préétabli.

Le gouvernement intérimaire du Bangladesh est invité à :

prendre des mesures immédiates en vue de reconstituer la commission électorale ;

créer un climat dans lequel tous les électeurs se sentiront libres d'user de leur droit de vote, surtout en désarmant les partisans des groupes islamistes engagés dans des actions et dans une propagande caractérisées par l'intolérance religieuse;

mettre fin au climat d'impunité et à engager des poursuites à l'encontre des auteurs d'agression et de harcèlement envers les journalistes;

garantir un équilibre des médias publics pendant la campagne électorale.

Le Parlement réaffirme son attachement à l'égard de la tradition unique du Bangladesh en matière de tolérance religieuse et de laïcité. Il demande au Conseil et à la Commission de suivre attentivement la situation des droits de l'homme, la situation politique et la liberté de la presse au Bangladesh et d'élaborer des programmes, dans le cadre de la coopération UE-Bangladesh, de promotion de la liberté de la presse et d'opinion.

Il se félicite de la décision de la Commission d'envoyer une mission de l'Union d'observation des élections aux prochaines élections générales et demande l'établissement rapide d'une mission d'observation des élections, par le Parlement européen, à court terme.